

Présents : Jean-Luc TOUREL, Chantal THERAUBE, Albert MOZZATTI, Mireille AREVALO, Jean-Paul ROBERT, Martine CARRIER, Nicole BISCAREL, Raymond FAYOLLE, Marjorie GERMAIN, Franck GROS, Yannick MARCHAL, Daniel MORSELLI, Xavier OBRY, Dominique POUGET-TIRION, Brigitte QUERE

Rémy DE BESSA MARTINS (Secrétaire élu)

Absents: Eric BOISSIN, Aurélie CORRAO (pouvoir donné à Mireille AREVALO), Cécile GUIGON

Délibérations

Adhésion au Syndicat Beaume Drobie (annulée car celle du 7 octobre 2014 est suffisante)

Modification des statuts du Syndicat des rivières Beaume et Drobie- Elargissement de son périmètre de compétence

Nous devons délibérer pour l'adhésion de la commune de Sablières au service SPANC du syndicat.

Vote : oui à l'unanimité.

Convention pour location des bureaux au Syndicat des rivières Beaume et Drobie-

Il est nécessaire de signer une convention ayant pour objet de définir les modalités, entre le syndicat des rivières Beaume et Drobie et la Commune de Lablachère pour la mise à disposition de locaux communaux et la répartition des charges de fonctionnement liées à l'utilisation de ces locaux. Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer cette convention.

Vote : oui à l'unanimité.

Convention cadre de participation financière avec le CNFPT

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer une convention avec le CNFPT, organisme de formations pour les agents territoriaux.

Vote : oui à l'unanimité.

Convention d'intervention dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer une convention avec GDANSE pour une intervention en danse durant les TAP pour les élèves de maternelle.

Vote : oui à l'unanimité.

Création d'un poste d'agent de Maîtrise

Le poste est créé suite à une promotion interne d'un employé municipal. Le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe qu'il occupait est supprimé.

Vote : oui à l'unanimité.

Lancement de la procédure de déclaration du projet de la salle d'animation culturelle dans le POS

Suite à l'annulation du PLU, le projet est situé dans une zone non constructible, il faut donc que le Conseil municipal, autorise le Maire à lancer la procédure de déclaration du projet de la salle d'animation culturelle dans le POS afin de rendre cette zone constructible.

Vote : oui à l'unanimité.

Ajout d'une délibération acceptée à l'unanimité :

Convention d'accueil des enfants résidants à l'extérieur d'Aubenas en classe CLIS4 à l'école Beausoleil d'Aubenas

La commune de Lablachère n'ayant pas de classe CLIS, elle doit participer au financement de la scolarité d'un enfant dans une classe CLIS d'Aubenas. Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer cette convention.

Vote : oui à l'unanimité.

Questions diverses

CCAS : une réunion a eu lieu le 15 janvier avec les CCAS de Joyeuse, Rosières, ST Genest de Beauzon et Vestiaire entr'aide afin de réfléchir à la participation aux frais de transport de la banque alimentaire (location camion + carburant de Valence à Joyeuse et retour)Ce transport est effectué par un bénévole de Vestiaire entr'aide. Il a été décidé de calculer cette participation des communes au prorata des bénéficiaires de chaque commune.

Arrêts de car : une demande a été faite le 24 novembre 2014 au Conseil général pour un arrêt supplémentaire au Gielly pour le car des élèves des écoles primaires et changement d'emplacement à Chalencon pour les collégiens. La commune attend toujours la réponse et les autorisations du Conseil général.

L'effondrement du mur de l'espace Julienne Marcy : des devis ont été demandés pour sa reconstruction à l'identique. Une entreprise a été choisie pour réaliser ces travaux: Aristide De Sousa.

Commission commerçants et artisans : une trentaine de commerçants et artisans ont participé à la réunion du 22 janvier. M. Vigouroux se porte volontaire pour créer une association commerciale avec d'autres artisans et commerçants. Leur première réunion aura lieu le 17 février 2015.

Signalétique : la loi prévoit la disparition de tous les panneaux publicitaires à partir de juillet 2015. Le référent de Lablachère pour ce dossier, Yannick Marchal étudie avec la CDC la mise en pratique de cette loi.

Commission dénomination des voies : la première réunion publique a eu lieu. La deuxième a lieu ce dimanche 1er février. Puis le conseil municipal devra délibérer au prochain conseil municipal sur les propositions de la commission.

Détecteurs de fumée : c'est une obligation dans tous les logements à partir de mars 2015. L'installation de 10 détecteurs dans les logements communaux va être faite.

Commission de l'eau : une réunion a eu lieu le 21 janvier et le compte rendu sera fait par écrit.

Se pose la question d'adhérer au syndicat d'adduction d'eau des Vans.

Travaux à venir: station d'épuration de Bériasson, projet identique à celui du Cardinal, remplacement des canalisations au château de la Saumée, puis à Drôme. Périmètre de sécurité à Saint-Jean est en cours.

Formation CIDEFE : M. Le maire rappelle que cet organisme propose des formations à tous les élus .

Conseil clos à 22H45.

Ajout d'une délibération acceptée à l'unanimité :

